

## Évaluation environnementale du Programme sismique extracôtier du Labrador (2018-2023) de Multiklient Invest (LGL janvier 2019)

---

### COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

#### **Gouvernement du Nunatsiavut (GN)**

*Réponse du promoteur* : Le document d'établissement de la portée publié par l'OCTNLHE n'exige pas un examen du rendement de la surveillance acoustique passive (SAP). Un tel examen ne serait pas visé par un document d'EE, mais serait habituellement exigé par le MPO ou l'OCTNLHE et se déroulerait en collaboration avec le MPO ou l'OCTNLHE. MKI a utilisé un système de SAP fourni par Seiche qui a intégré le logiciel PAMGUARD sur deux de ses vaisseaux sismologiques (Ramform Hyperion et Ramform Sterling) en 2018. En outre, chacun des deux navires avait un opérateur de SAP dédié et formé. Les détails du système de SAP, le nombre et le type de détections acoustiques et un examen de l'efficacité du système seront fournis dans le rapport d'atténuation et de surveillance de l'EE. Ce rapport peut être mis à disposition sur demande. Le rapport d'atténuation et de surveillance de l'EE sera remis à l'OCTNLHE et si et la façon dont il sera intégré à l'EES du plateau du Labrador est du ressort de l'OCTNLHE.

#### **Réponse du GN**

La SAP est classée comme une mesure d'atténuation des impacts sismiques. Toute évaluation environnementale devrait montrer pourquoi une atténuation spécifique sera efficace et dans quelle mesure.

Il est donc important d'inclure les résultats de l'efficacité du système dans l'EE. C'est un bon exemple de la façon dont les programmes de surveillance peuvent mener à l'amélioration des pratiques. En ce qui concerne les rapports d'atténuation et de surveillance, leur incorporation dans l'EES relève des coprésidents de l'EES du plateau du Labrador, de l'OCTNLHE et du gouvernement du Nunatsiavut. La qualité de la pratique de l'évaluation des effets cumulatifs (EEC) ne peut être améliorée qu'avec l'effort et la collaboration des promoteurs. Il serait avantageux que les programmes de surveillance soient décrits dans les EE au lieu d'exiger une demande de l'organisme de réglementation. Les programmes de surveillance des EE axés sur les projets contribuent de façon importante au renforcement des évaluations environnementales stratégiques et à l'évaluation de leurs propres effets cumulatifs fondés sur les projets. Il serait avantageux de collaborer avec les organismes de réglementation, d'autres exploitants et des industries et de permettre l'accès aux résultats de la surveillance afin que d'autres promoteurs puissent améliorer leurs évaluations environnementales.

*Réponse du promoteur* : Le projet suivant « Programme sismique extracôtier du Labrador (2018-2023) de Multiklient Invest » devrait être ajouté à la liste des projets examinés dans l'évaluation des effets cumulatifs. Quoi qu'il en soit, l'EE de MKI pour le Labrador a examiné le potentiel de trois relevés 3D simultanés et d'un relevé 2D mené par MKI. En réalité, ce scénario de relevé simultané ne se produira certainement pas au large du Labrador. MKI ne mènera probablement qu'un seul relevé sismique par année au large

## Évaluation environnementale du Programme sismique extracôtier du Labrador (2018-2023) de Multiklient Invest (LGL janvier 2019)

---

du Labrador, compte tenu de la fenêtre de relevé plus courte (avec un potentiel limité pour un relevé sismique 2D et 3D qui se produira en même temps). Toutefois, d'autres exploitants pourraient effectuer des relevés sismiques au large du Labrador et effectuer des relevés sismiques à partir de zones situées au sud du Labrador et particulièrement à proximité de la frontière sud du Labrador LA Zone du projet d'EE aura une incidence cumulative sur les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) qui se produisent au large du Labrador. Compte tenu du processus d'EE en place, MKI continue de soutenir qu'une évaluation des effets cumulatifs plus représentative est mieux indiquée dans les mises à jour annuelles d'EE lorsque les détails des relevés sismiques (nombre de relevés, emplacement et calendrier) au cours d'une année donnée seront connus. MKI suggère d'insérer le texte suivant comme nouvelle section de l'EE.

**Réponse du GN :** Une évaluation des effets cumulatifs, par sa nature, devrait englober l'ensemble de la portée temporelle et spatiale du projet ainsi que les effets d'autres activités connues et prévisibles, comme celles mentionnées par le promoteur dans l'énoncé ci-dessus. Le promoteur a prétendu avoir évalué les effets cumulatifs tout au long de l'EE révisée (31 juillet 2018, p. 194), mais il n'évalue que les impacts de son propre projet sur les CVE dans la majorité du document. L'évaluation des effets cumulatifs minimaux énumère les activités connues et prévisibles, mais ne quantifie pas leurs impacts ni n'évalue les impacts ensemble. Les impacts de chacune des activités ne sont évalués qu'avec les activités du projet, et non les uns avec les autres de manière cumulative.

Les pratiques exemplaires d'EEC comprennent souvent la création d'un tableau décrivant les effets de chaque composante des projets connus et prévisibles sur les CVE identifiés dans l'EE, les causes de cet effet, l'effet cumulatif et les indicateurs qui peuvent surveiller les effets. La faible qualité de ce type d'évaluation à la section 5.8 remet en question la qualité de la surveillance et de l'évaluation que le promoteur propose de faire sur une base annuelle. Par exemple, la section 5.8.2, Transport maritime, ne consacre que quatre phrases à son évaluation. Étant donné que le projet prévoit évaluer une période de six ans, il conviendrait d'évaluer si les routes maritimes peuvent voir une augmentation ou une diminution du trafic, ainsi que toute mention des répercussions de l'expédition sur des CVE spécifiques. Cette information doit être combinée avec les impacts des projets connus et prévisibles pour estimer les impacts cumulatifs sur chacune des CVE. À l'heure actuelle, on ne sait pas comment des évaluations comme la section 5.8.2 pourraient mener à une surveillance rigoureuse des effets cumulatifs.

**Réponse du promoteur :** La référence à Duinker et coll. (2012) visait à mettre en évidence les problèmes inhérents à l'évaluation des effets cumulatifs. Les références fournies par le GN en réponse à l'EE sismique de Seitel (c.-à-d. la lettre du GN datée de

## Évaluation environnementale du Programme sismique extracôtier du Labrador (2018-2023) de Multiklient Invest (LGL janvier 2019)

---

septembre 2016) appuient en fait les conclusions de Duinker et coll. (2012). Bidstrup et coll. (2016) indiquent que l'évaluation des effets cumulatifs manque de qualité dans les évaluations d'impact partout dans le monde. Ils ont indiqué qu'un plus grand nombre de ressources, de données, de collaborations, de leadership et de lois peuvent faciliter une meilleure évaluation des effets cumulatifs. Noble (2015) fait remarquer que les recherches actuelles sur les effets cumulatifs sont principalement axées sur l'élaboration de cadres et de méthodologies pour faire progresser l'évaluation et la gestion des effets cumulatifs de projets individuels à des échelles régionales plus larges, ainsi que sur l'élaboration de sciences et d'outils d'évaluation et de surveillance des effets cumulatifs. Noble (2015) a ajouté que des approches interdisciplinaires et un financement soutenu sont nécessaires pour s'assurer que la recherche scientifique continue de façonner la pratique des effets cumulatifs à l'avenir.

**Réponse du GN** : Le GN ne conteste pas les conclusions des travaux cités. Toutefois, aucun des auteurs ne s'oppose à la réalisation d'une évaluation de qualité des effets cumulatifs. Les évaluations des effets cumulatifs ne sont pas nécessaires pour être parfaites – elles sont effectuées pour gérer l'incertitude sur l'ensemble du projet. Par conséquent, l'argument de l'exécution d'une EEC chaque année n'est pas défendable. La pratique de l'EEC n'exige pas que les projets futurs exacts soient connus; seuls ceux qui sont connus et raisonnablement prévisibles devraient être évalués. Cette évaluation fournirait alors une estimation des impacts qui pourraient être comparés aux programmes et données de surveillance annuels.

### **Fish, Food and Allied Workers Union (FFAW)**

La FFAW-Unifor attend avec impatience une consultation directe sur tout programme sismique annuel prévu au Labrador à l'avenir. Il est important de rappeler qu'il y a des pêcheurs à Terre-Neuve-et-Labrador qui pêchent dans la zone d'étude (c.-à-d., pas seulement des pêcheurs qui vivent au Labrador). Par conséquent, selon le domaine d'intérêt, des consultations supplémentaires peuvent être justifiées.